



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

« ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION » sur le premier projet de règlement numéro 2022-416 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre des usages commerciaux para-agricoles en zone AD-4

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 10 mai 2022, le conseil a adopté le premier projet de Règlement numéro 2022-416 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre des usages commerciaux para-agricoles en zone AD-4.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **14 juin 2022 à 18 h 30** au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent aussi le faire par un avis écrit à la Municipalité à partir de 8 h 30 le 31 mai 2022, et ce, jusqu'à 12 h 30 le 10 juin 2022. Les avis, demandes ou questions doivent être acheminés à la Municipalité à l'adresse suivante :

Monsieur Martin Paquette, urb.
Chef de service - Urbanisme
3, rue des Copains
Sainte-Martine QC
J0S 1V0
Courriel : martin.paquette@sainte-martine.ca

3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2022-416 a pour objet d'identifier les services de transport de produits agricoles comme usage commercial para-agricole et d'autoriser la classe d'usage « AD » Usages commerciaux para-agricoles dans la zone AD-4.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. Zones visées

La zone AD-4 est visée par ce premier projet de règlement. La zone AD-4 se situe au sud du périmètre urbain et est adjacente au croissant Saint-Aimé. La zone est montrée au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site internet de la municipalité : https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage_general.pdf.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à martin.paquette@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 30 mai 2022

Daniel Leblanc
Directeur général et secrétaire-trésorier

